## COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 24 juillet 2017

Page 1 sur 8

L'an deux mil dix-sept et le lundi vingt-quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le dix-sept juillet 2017, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. CHAMAYOU, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme

BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ROUMÉGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT,

M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : M. TESSEYRE (représenté par M. MARTINEZ), M. BAÏSSE

(représenté par M. CHAMAYOU), Mme RÉGY (représentée par M.

COMBES).

Absents :: Mme ASSÉMAT, Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ a été nommé Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- *1 Choix des entreprises pour la rénovation du Moulin de Lafargue ;*
- 2 École et cinéma ;
- 3 Rythmes scolaires et centre de loisirs le mercredi ;
- 7 Questions diverses.

et précise que trois autres points seront soumis à l'Assemblée, à savoir :

- 4 Avancement de grade ;
- 5 Subvention exceptionnelle association ASPROS;
- 6 Délibération modificative prise en charge investissement

# 1 – Choix des entreprises pour la rénovation du Moulin de Lafargue

Monsieur Jean MARTINEZ, Élu en charge des Marchés Publics, expose au Conseil Municipal le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offre, du 24 juillet 2017, dont l'ordre du jour portait sur le choix des entreprises.

Monsieur MARTINEZ énumère les critères de choix :

- les garanties professionnelles et financières ;
- les délais d'exécution;
- la valeur technique de l'offre;

## COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 24 juillet 2017

- les prix des prestations : pour les entreprises qui se sont positionnée sur plusieurs lots, l'analyse du prix s'est faite sur la globalité des lots afin de limiter le nombre d'entreprise sur le chantier :
- l'éloignement;
- la visite de chantier.

Monsieur Martinez présente ensuite les propositions reçues pour chaque lot et les lots retenus. Il précise que le bureau d'étude va engager des négociations pour les lots 1A et 1B avec l'entreprise MP Construction.

Monsieur Martinez précise que la sécurité du chantier sera sous la responsabilité de l'entreprise ayant le chantier le plus important.

Le prix de l'escalier soulève des questions dans l'Assemblée ; Monsieur le Maire explique que le prix se justifie pour les raisons suivantes :

- la particularité des lieux de par leurs dispositions nécessite la création d'un escalier sur mesure :
- il doit être esthétique en raison de sa position dans la pièce.

Le coût total du marché est de 169 958,17 € HT, viendra se soustraire à ce montant le prix renégocié des lots 1A et 1B. Monsieur Martinez souligne qu'à ce jour la relance du marché et les négociations ont permis de réaliser une économie d'environ 30 000 € HT.

Les travaux devraient débuter en automne pour une mise en location au printemps 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- de retenir les entreprises suivantes :

LOTS N°	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT	
1A	MP CONSTRUTION	5 610,00 €	
1B	MP CONSTRUTION	8 950,00 €	
2	MP CONSTRUTION	44 949,75 €	
3	MP CONSTRUTION	11 796,89 €	
4	ATELIER DU BOIS	4 932,00 €	
5	GARCIA	11 809,80 €	
6	ATELIER DU BOIS	7 560,00 €	
7	RS PLOMBELEC	28 306,57 €	
8	RS PLOMBELEC	8 653,08 €	
9	CLS	9 999,03 €	
10	SARL LACOMBE	4 974,90 €	
11	ATELIER DU BOIS	13 690,00 €	
12	RS PLOMBELEC	5 726,15 €	

- de l'autoriser à envoyer une notification aux entreprises non-retenues.
- de l'autoriser à envoyer une notification aux entreprises retenues 10 jours après l'envoie de notification de refus.

### COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 24 juillet 2017

Page 3 sur 8

Le Conseil Municipal délibèrera, lors de la prochaine séance, sur le montant négocié des lots N°1A et 1B.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accède à la requête de Monsieur Le Maire comme ci-dessus.

#### 2 – École et cinéma

Monsieur le Maire propose de reconduire, pour l'année scolaire 2017-2018, l'opération École et Cinéma pour l'École Privée et les écoles publiques de la Commune : Les Fournials et la Sigourre.

Comme les années précédentes, une contrepartie financière de 1,00 € par élève et par film, représentant la quote-part billetterie, à destination de l'exploitant, pourra être prise en charge par la Collectivité.

Une contribution financière municipale annuelle a été fixée à 1,50 € par élève et par an. Une convention avec Media-Tarn est proposée à la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ACCEPTE cette convention,
- DÉCIDE d'INSCRIRE au budget communal 2018, la dépense correspondante à la contribution financière municipale annuelle de 1,50 € par élève et la contribution de 1 € par élève et par film,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les conventions à venir, entre MEDIA TARN et la Commune, l'école privée et la Commune.

# 3 – Rythmes scolaires et centre de loisirs le mercredi

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, Élue déléguée aux affaires scolaires, rappelle à l'Assemblée que suite à la délibération prise au Conseil Municipal du 26 juin 2017 et la parution au Journal Officiel du décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques; la commune de Montredon-Labessonnié appliquera, dès la rentrée scolaire 2017, la semaine de 4 jours dans les deux écoles communales.

La mise à place de ce nouveau rythme scolaire n'est pas sans conséquence pour l'organisation des familles. Après avoir mené une enquête auprès de celles-ci, il en ressort que 10 enfants seraient inscrits à la journée, 2 le matin et 2 l'après-midi.

Madame Virginie BERNOU souligne que les parents ayant répondu positivement à l'enquête se sont engagés à inscrire leurs enfants au centre de loisirs. Certains parents ont précisé ne pas vouloir inscrire leurs enfants sans connaître les tarifs. Monsieur le Maire suggère que les tarifs soient les mêmes que les tarifs appliqués pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Monsieur le Maire s'est rapproché de la commune de Saint Pierre de Trivisy afin d'étudier un regroupement éventuel. Les tarifs du centre de loisirs leurs ont été remis. La mairie de Saint Pierre de Trivisy doit mener une enquête auprès des familles afin de déterminer si elle met en place garderie municipale le matin ou si les deux communes se regroupent en un seul centre de loisirs.

La commune de Saint Pierre de Trivisy n'ayant pas donné suite, Monsieur le Maire les contactera afin de prendre rapidement une décision afin que la Mairie et les familles puissent organiser la rentrée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à ouvrir le centre de loisir le mercredi en fonction du nombre d'inscrits ;
- d'appliquer les tarifs de l'ALSH;

## COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 24 juillet 2017

Page 4 sur 8

- de l'autoriser à regrouper le centre de loisirs de Montredon-Labessonnié et de Saint Pierre de Trivisy si celle-ci en fait la demande;
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'ouverture du centre de loisirs.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accède à la requête de Monsieur Le Maire comme ci-dessus.

## 4 – Avancement de grade

Modification du tableau des effectifs suite à des avancements de grade.

Conformément à l'Article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont fixés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

#### Le Conseil Municipal,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiant et portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1983 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant disposition statuaires relatives à la Fonction Publique Territoriales ;
- Vu le tableau d'avancement de la Commune pour 2017 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 30 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs de le Commune comme suit :

# A compter du 1<sup>er</sup> août 2017:

- 2 postes d'Agent de Maîtrise sont transformés en postes d'Agent de Maîtrise Principal.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 :

- 1 poste d'ATSEM 2<sup>ème</sup> classe est transformé en poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe Ecoles Maternelles.
- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe est transformé en poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, section fonctionnement chapitre 012, article 6471.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accède à la requête de Monsieur Le Maire comme ci-dessus.

## 5 – Subvention exceptionnelle association AS.PRO.S

Madame Françoise MAURIE, adjointe au Maire, présente succinctement l'Association AS.PRO.S de Montredon-Labessonnié (Association des professionnels de santé).

Madame MAURIE explique que la Mairie a été destinataire d'un courrier de demande de subvention provenant de ladite association. Madame MAURIE propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association AS.PRO.S d'un montant de 800 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime accorde une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association AS.PRO.S.

# 6 – Délibération modificative prise en charge investissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une régularisation sur le budget « Communal » 2017. Cette modification est liée à la prise en charge d'un investissement lié à la mise aux normes de l'alarme d'incendie du dortoir de la Sigourre. Cette mise en conformité ne sera valide que jusqu'à fin 2018.

Monsieur le Maire se pose la question du devenir du patrimoine communal en raison des coûts engendrés par ces mises aux normes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017 :

Prise en charge dépenses investissement 2017						
PROGRAMME	IMPUTATION	FOURNISSEUR	Libellé	Montant	TVA	
N°	COMPTABLE			TTC		
498	2313	REXEL	Grosses réparations bâtiments communaux	2 428,63€	404,77€	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications proposées par Monsieur le Maire.

#### 7 – Ouestions diverses

### 7a- Travaux et assurances :

#### - Centre-bourg:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal concernant :

- un courrier émanant de la région Occitanie où il est question de subvention, d'environ 50% dans la limite de 30 000€, sur les aménagements des centres-bourgs. Il propose de faire appel à un bureau d'étude pour faire une demande de subvention pour l'aménagement de la Halle.
- l'étude l'aménagement centre-bourg, CET INFRA propose de déplacer le monument aux morts. L'ONAC (Office National des Anciens Combattants) peut accorder une subvention de 1 500€.

#### - Station d'épuration de Lacazalié:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 26 juin 2017 l'inondation de la station d'épuration de Lacazalié a été reconnue catastrophe naturelle.

Il fait état des frais engendrés par cette inondation :

- Montant total des travaux de remise en état, en service, aux normes et de mise en sécurité:
- Montant pris en charge par les assurances ;
- Montant restant à charge de la Commune.

Monsieur le Maire précise que viendra se soustraire à la charge Communale le montant de la dotation de l'État au titre de l'indemnisation catastrophe naturelle.

- Accessibilité Mairie :

### COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 24 juillet 2017

Page 6 sur 8

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a adressé un courrier à la Mairie demandant si les travaux ont débutés. Monsieur le maire propose de faire savoir à La Préfecture que la Commune a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental et que cette requête n'est pas encore passée en commission. Ce courrier des services de la Préfecture sera transmis en copie à Madame Françoise BARDOU, Conseillère Départementale.

## Travaux de sécurité au stade municipal:

Monsieur MARTINEZ annonce qu'il a reçu deux devis d'environ 11 000 € pour les travaux de mise en sécurité des joueurs. Il précise être en attente d'un troisième devis.

#### 7b-Loisirs:

Feu d'artifice du 15 juillet organisé par la Mairie

Monsieur le Maire remercie Madame Françoise MAURIE et l'ensemble des organisateurs pour la qualité de la soirée du 15 juillet.

## 7c- Culture et sport :

#### - Salon du livre

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ précise que 50 auteurs sont inscrits pour participer au salon du livre. A ce jour, 10 livres ont été envoyés pour participer au grand-prix « Guillaume Le Nautonier ».

## Concert à l'église de Blaucau

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ fait-part à l'Assemblée qu'un concert de musiciens sud-américains est organisé le 11 août prochain dans l'église de Blaucau. Ce concert nécessite la location d'un piano et la création de flyers.

## - Ecole de Musique

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, informe le Conseil Municipal de la réception d'un avoir de 4 000€ émis par l'École de Musique du Tarn.

#### 24 heures à la nage

Compte-rendu de Madame Bénédicte ROUMEGOUS:

- manque d'implication des associations Montredonnaise, pas de participation ;
- météo défavorable ;
- dans la nuit arrivée d'un groupe de jeunes qui a redynamisé la manifestation.

Les organisateurs vont réfléchir à une nouvelle organisation pour l'année prochaine.

#### 7d- Environnement:

#### - Pyrale du buis

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Maire Adjoint, fait une intervention sur la pyrale du buis qui prolifère et modifie notre patrimoine végétal. Il rappelle qu'une réunion d'information avait eu lieu le 21 février dernier à la Communauté de Communes Centre Tarn et qu'un « groupe de réflexion » avait été mis en place... Depuis, plus de nouvelle et le mal entre temps s'est étendu dramatiquement, détruisant des pans entiers de notre patrimoine tant paysager qu'historique ; des buis, pour certains, ayant plus d'un siècle... Lors d'une intervention en tant que délégué communautaire à la 3CT et au-delà de la réflexion mise en place, il avait émis l'idée que des actions puissent être conduites en coordination avec des agriculteurs volontaires souhaitant s'investir dans cette guerre contre la Pyrale du Buis. La Communauté de Communes Centre Tarn achetant en gros afin de faire baisser le coût du produit de destruction de la pyrale et le fournissant aux agriculteurs.

## COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 24 juillet 2017

Page 7 sur 8

Sur le territoire de la 3CT, une action en faveur des agriculteurs pour les aider à se débarrasser de leur stock de vieux pneus est menée et leur aide contre la pyrale aurait pu être un juste retour pour sauver ce qui reste de ce bien commun que sont les buis de notre territoire.

Madame ROBERT fait un compte rendu de la dernière commission développement durable qui s'est tenue à Centre Tarn, dans laquelle elle siège. Lors de cette commission, les élus ont débattu afin de trouver les méthodes à mettre en œuvre pour aider les habitants à lutter contre cette maladie : mise en place d'un chèque à destination des propriétaires ou bien de groupement d'achat de traitements contre la pyrale. A ce jour, aucune décision n'a été actée.

Madame Sophie ALIBERT propose l'idée de mettre en place un stand d'information pour le forum des associations ; Madame ROBERT va se renseigner sur la faisabilité et envisager une autre communication.

Certains conseillers profitent de l'occasion pour signaler qu'un article sur le Point Commun, à ce sujet, aurait été apprécié.

## - Espaces verts

Madame Huet annonce une réunion à destination des services techniques en partenariat avec le CPIE sur le thème « zéro-phyto ».

Elle informe l'assemblée que la Communauté des Communes Centre Tarn projette d'acheter un broyeur et un désherbeur qui sera mis à disposition de toutes les Communes.

#### -Pneu

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté des Communes Centre Tarn expérimente la récupération de pneu chez les agriculteurs, sous certaines conditions ; six agriculteurs de la commune vont en bénéficier. Il se pourrait que ce projet soit reconduit.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50.

# COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ Séance n° 7 du 24 juillet 2017

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
TESSEYRE Christian (représenté par M. MARTINEZ)	
MAURIE Françoise	
PATTE de DUFOURCQ Dominique	
BERNOU Virginie	
COMBELLES Jean-François	
ROBERT Marie-Claude	
MARTINEZ Jean	
ASSÉMAT Gilberte	Absente
BAÏSSE Christian (représenté par M. CHAMAYOU)	
SALVAYRE Maddy	Absente
ROUMÉGOUS Bénédicte	
COMBES Didier	
HUET Claude	
BRU Jean-Marie	
ALIBERT Sophie	
ROUQUIÉ Christian	
RÉGY Marie-Laure (représentée par M. COMBES)	
AUGÉ Bernard	Absent